

La vacance créée par le départ de M. Lazier sera remplie prochainement

Le rapport du Dr Brittain sera rendu public jeudi prochain. — Une autre allocation supplémentaire à la Union Mission. — Remerciements de la ville aux médecins. — La liste des gardiens de patinoires municipales.

Les commissaires ont décidé hier après-midi, après une entrevue avec le trésorier municipal G.-P. Gordon, de demander des candidatures au poste de trésorier-adjoint rendu vacant par le congédiement de P.-R. Lazier, la semaine dernière. A son départ, M. Lazier avait un salaire de \$4,500 par année. Il avait débuté avec \$4,000 et recevait une augmentation de \$100 par année.

Cette décision fut prise après l'assemblée régulière, lors d'une séance à huis-clos, dans le cabinet particulier du maire. Rien ne se passa d'intéressant à la séance publique.

On a également décidé derrière les portes closes de rendre public jeudi prochain le rapport du Dr H.-L. Brittain, sur la réclassification des fonctionnaires municipaux.

Pour la troisième fois cette année, les commissaires ont accordé une allocation supplémentaire à la Union Mission. Cette fois, le montant est de \$1500, ce qui porte le total de \$17,273. L'an dernier, le conseil avait accordé à cette institution une somme globale de \$21,000.

Sur une suggestion du commissaire E.-A. Bourque, la ville enverra cette année, une lettre de remerciement à l'occasion de la Noël aux médecins qui se dévouent sans rémunération pour les patients pauvres dans les hôpitaux. Ces médecins, dit le commissaire Bourque, donnent gratuitement leur temps et leur science pour le soin des patients pauvres et jamais jusqu'à date l'on a reconnu d'une façon officielle le bien immense qu'ils font.

Je propose qu'on écrive au secrétaire de l'association médico-chirurgicale pour lui exprimer notre reconnaissance. Les autres commissaires ont chaudement approuvé l'idée de M. Bourque et ont fait hommage aux bons sentiments qu'elle réveille.

LES BALANCES

Le surintendant du marché a informé les commissaires que l'inspecteur fédéral des poids et mesures avait fait l'inspection trimestrielle

Tague et un jury. Le jury déclara, par son verdict, que cet accident n'était aucunement dû à la négligence du défendeur Pritchard, et le président du tribunal renvoya la poursuite.

M. et Mme Boucher portèrent immédiatement la cause en appel, à Toronto, Me Auguste Lemieux, C.R., d'Ottawa, procureur de M. et Mme Joseph Boucher, fit valoir, devant la Cour d'Appel, que, lors de l'accident, ses clients avaient, de par la loi, priorité sur l'auto du défendeur, qu'ils étaient entrés dans l'intersection avant le défendeur, qu'ils allaient droit devant eux, que le défendeur Pritchard qui allait dans une direction opposée, l'autre côté de la rue, pouvait facilement les voir venir, qu'il avait fait imprudemment un virage subit à gauche sans leur donner aucun avertissement de la main, que, au lieu de contourner le centre de l'intersection, il avait tourné abruptement se trouvant ainsi à sa gauche, causant, par ce fait, la collision.

Vu les aveux que le défendeur avait faits de sa propre négligence en contre-interrogatoire, la Cour d'Appel en vint à la conclusion que ce verdict était non seulement fondé, mais pervers et rendit jugement sur le Banc renversant le jugement du juge McTague, cassant et annulant le verdict du jury avec dépens dans les deux cours, et renvoyant le dossier devant la Cour de

première instance uniquement pour arbitrer les dommages.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Grandes fêtes à l'occasion du 25e anniversaire de la Fraternité de l'Immaculée - Conception

Lundi et mardi, les 12 et 13 décembre, la fraternité de l'Immaculée-Conception de la paroisse Notre-Dame, affiliée au Tiers-Ordre sous l'obédience des RR. PP. Capucins, a célébré le 25ème anniversaire de sa fondation.

La sainte messe chantée par M. le chanoine Onésime Lalonde, curé de la paroisse Notre-Dame, inaugura la célébration lundi matin. Le soir, M. l'abbé Martin, ancien directeur de la fraternité, prononça le sermon de circonstance. Il traça d'abord l'histoire du Tiers-Ordre depuis son institution dans le pays et dans la paroisse. Il énuméra et expliqua ensuite les nombreux avantages que l'on trouve en faisant partie du Tiers-Ordre. Les principaux sont: un idéal de vie, des secours spirituels, un esprit chrétien. Après ce sermon, Mgr Charbonneau chanta le salut.

Hier matin, M. l'abbé Beaudoin, directeur actuel de la fraternité, célébra la sainte messe. La cérémonie de clôture de la célébration du 25ème anniversaire eut lieu hier soir, à la basilique. Le R. P. Paul, O.M.Cap., adressa la parole aux membres de l'empresse de la fraternité à l'occasion de l'anniversaire qui les honore. Il remercia la Providence d'avoir prodigé ses innombrables bienfaits à la fraternité, bienfaits qui lui ont permis de marcher de l'avant, de poursuivre son but et de se fortifier continuellement. Se servant de Saint François

comme modèle, il élabora la ligne de conduite et l'état d'esprit qui doivent caractériser les membres du Tiers-Ordre. L'esprit de saint François est fait de l'idéal qui éclaire son esprit, du caractère de sa nature personnelle et des vertus de sainteté qui découlent de son idéal et de sa personne, résuma le pré-dicateur.

Après cette allocution, 40 nouveaux membres firent leur profession pour s'engager dans les rangs de la fraternité. Le salut solennel fut chanté par M. l'abbé Beaudoin, assisté du R. P. Hilaire, O.M.Cap., et du R. P. Marcel Hudon, O.M.I., directeur de la fraternité de la paroisse Sacré-Cœur, comme diacre et sous-diacre.

Depuis son institution dans la paroisse Notre-Dame, il y a vingt-cinq ans, 957 membres se sont enrôlés dans la fraternité de l'Immaculée-Conception. Aujourd'hui, elle compte 498. Son premier directeur fut Mgr Campeau. Cinq autres lui ont succédé. Ce sont: MM. les chanoines Plantin et Lapointe, et MM. les abbés Labrosse, Martin et Beaudoin.

Le conseil de la fraternité est composé de: Mlle Alice Bélanger, supérieure; Mme Oscar Bélanger, supérieure-adjointe; Mme Louis Leclerc, secrétaire; Mme Bénard, trésorière; Mme Caouette, maîtresse des novices; Mlle Milot, maîtresse-adjointe.

Les embûches de l'histoire

Causerie de M. Gustave Lancôt, archiviste fédéral.

M. Gustave Lancôt, archiviste du Dominion, a donné une fort brillante conférence hier soir au Château-Laurier devant les membres du cercle littéraire de l'Institut Canadien. Il avait choisi comme sujet *Embûches de l'histoire*.

M. H. Beaulieu, président de l'Institut, présenta le conférencier en esquissant un tableau rapide de la carrière si remplie de l'Archiviste du Dominion. Puis, le jeune claudiniste Yvon Dédé, joua une suite de Debussy avant la conférence.

M. Lancôt en débutant rappela quelques principes de la technique de l'histoire. Puis, il passa rapidement en revue quelques-uns des nos historiens, pour faire ressortir ensuite les mérites et les déficiences, surtout les déficiences de notre historiographie, après quoi, il fit des mises au point sur certaines parties de l'histoire du Canada.

"L'histoire, dit-il, n'est pas une science exacte. Les documents dont on se sert pour faire le récit de certains enchaînements faits, sont trop souvent dictés par les intérêts particuliers ou par l'antagonisme des uns et des autres. Quelle certitude peut-on tirer de tels documents? Rien n'est plus subjectif que la relation d'un événement, qui est coloré ou altéré plus ou moins selon l'écrivain. Il faut conclure que l'histoire est une connaissance interprétative du passé, connaissance toujours sujette à discussion.

Dans sa revue des historiens, M. Lancôt cite en premier lieu Michel Bigot, dont un des premiers ouvrages date de 1837, historien à qui l'on a fait le reproche de tendances anglophiles et bureaucratiques, si bien que son œuvre a été généralement considérée comme un échec au point de vue historique. M. Lancôt fut révélateur le premier de nos historiens. Il eut recours aux documents de première valeur. Quelque peu autodidacte, il reçut une éducation en marge de la formation classique. Il fut le mérite de ne pas solliciter les textes en faveur d'une thèse donnée, d'appeler un chat un chat. Il est considéré comme le maître de l'histoire canadienne, à cause de son impartialité. Après Garneau, ce fut Ferland, qui écrivit surtout comme catholique, historien à qui manque une vue générale des événements. L'abbé Raymond Casgrain suivit ensuite. Avec lui, on remarque une baisse considérable de l'histoire au point de vue purement scientifique. Il pêche par excès de patriotisme, au détriment de la vérité.

Avec maints autres historiens, M. Lancôt cite au passage L.-O. David, qui rapporte surtout des souvenirs personnels, et Benjamin Suite, esprit original qui écrivait au conformisme de la formation classique, historien qui brouillait d'idées imprévues, mais à qui ont manqué cependant la synthèse et la composition. Il cite enfin le doyen de nos historiens actuels, Thomas Chapais, qu'il dit être le plus complet de nos historiographes. M. Lancôt dit également un mot de l'abbé Groulx, avec qui l'histoire, dit-il, devient un moyen pour atteindre une fin nationale. Cette préoccupation nationale le porte à colorer sa perspective historique. Le conférencier reconnaît la bonne source de documentations de l'abbé Groulx.

Dégageant ses impressions, M. Lancôt dit qu'au point de vue national, l'histoire a rendu d'énormes services en maintenant le souvenir du passé. Il n'en est pas moins résulté certaines insuffisances d'ordre divers et surtout technique. D'abord insuffisance dans le temps: on ne compte pratiquement aucun ouvrage vraiment complet. En 1938, nous n'avons rien à présenter qui se puisse comparer aux ouvrages historiques des autres pays. Insuffisance ensuite dans la matière: l'histoire du Canada anglais, même dans les manuels les plus modernes, ignore pas l'histoire du Canada français. On a eu le tort de vouloir prêter à l'histoire un but qui lui est étranger. On en fait un récit de propagande religieuse et xénophobe. Il faut enfin signaler la faiblesse de notre historiographie au point de vue rédaction. Elle reste trop souvent une morne chronologie. On croit trop à la permanence des mots pour croire à la métamorphose des êtres.

Parmi les "fautes" de notre histoire, M. Lancôt cite, particulièrement l'expédition de Cabot, disant que c'est une erreur de ne pas lui accorder la découverte du Canada. Il est également inexact de dire, reprenant-il que la France a entrepris ses expéditions canadiennes dans le but de convertir les Indiens. Cartier, dit-il, est venu en 1534 sans être accompagné d'un aumônier. Ne découvrant pas dans notre pays des mines d'or, but de son expédition, il retourna en France tout en laissant les Indiens à leur paganisme. C'est une erreur d'attribuer la découverte du Mississippi au Père Marquette, découverte qui revient à Louis Jolliet. Il termine en parlant de notre sensibilité patriotique, avec une allusion à ce qu'il appelle la légende du serment de Dollard. L'histoire, dit-il, est une grande éducatrice. Elle enseigne au peuple le passé, lui explique le présent et prépare l'avenir. Il importe donc de relever son niveau. Un peuple peut vivre sans industrie, sans commerce, même sans religion, mais non sans histoire.

première instance uniquement pour arbitrer les dommages.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, occupait pour les époux Boucher, demandeurs en cette cause.

Albert Nolan est trouvé coupable

Albert Nolan, de Britannia Bay, a été trouvé coupable d'avoir tenu une maison de jeu, par le petit jury des sessions générales de la paix, hier soir. Le juge F. L. Smiley rendra sa sentence à la fin de la session.

Lorsque le jugement fut rendu, Me Raoul Mercier, substitut du Procureur général, demanda que l'argent saisi au moment du raid soit confisqué; le juge Smiley déclara qu'un ordre dans ce sens serait donné à l'expiration des délais d'appel.

Le jury délibéra pendant exactement une heure. Plus tôt dans la journée, jugement semblable avait été rendu contre Edouard Cyr, 292, route de Montréal, Eastview. Les deux accusés avaient été portés à la suite d'un raid de la police provinciale le 14 mai dernier à l'hôtel Beechwood d'Eastview.

Dans ses remarques au jury, le juge Smiley expliqua que toute personne qui dirigeait pareil établissement ou aidait à l'administration d'une organisation semblable est coupable au même degré que le propriétaire même. Nolan a déclaré à la police qu'au moment du raid il était en charge de l'établissement.

M. C.-S. Wolf représentait M. Nolan.

Pots-de-vin aux agents provinciaux

TORONTO, le 14. — (P. C.) — Le procureur général Gordon Coonant a déclaré que l'on ferait une enquête poussée dans cette histoire lancée par Melville Campbell au lendemain de son arrestation relativement au vol de banque de Mount Brydges à l'effet qu'il mit sous silence un officier de la police provinciale en lui glissant \$350. Le général Williams instituera aussitôt que possible une enquête publique.

CAUSERIE DE M. L. BRAULT

M. Lucien Brault donnera une causerie le soir à 8 h. 15, aux archives nationales, sous les auspices de la Société historique d'Ottawa. Il fera un examen des sources historiques se rapportant à l'histoire d'Ottawa.

ACHETEZ VOS CADEAUX

de maintenant — avec un léger dépôt nous les gardons jusqu'à demande. VOYEZ NOS VITRINES

ACHETEZ COMPTANT

BAGUES

1.00 à 5.00

BAGUES

1.25 à 2.50

CASSEROLES

2.00

BAGUES

4.00 à 7.00

UN ENSEMBLE IDEAL

29.50

ALLIANCE D'UNE EXQUISE CONCEPTION

4.00 à 15.00

VENTE AVANT-NOEL DE DIAMANTS DE CHOIX

59.00

CREATION de 3 diamants

16.50

NECESSAIRES DE VOYAGE

5.50

BAGUES A INITIALES

\$7 à \$12

SEREZ-VOUS GAGNANT

SOYEZ AUX ECOUTES

POSTE CKCH

J. EMILE LAUZON

137, RUE RIDEAU

TEL.: 6-4904

L. H. MAJOR
Courtier en Assurances
47, rue Clarence
Ottawa
Vous n'avez pas besoin d'attendre d'avoir l'argent pour vous protéger contre INCENDIE, AUTO et VIE
CONSULTEZ-MOI
Quel magnifique cadeau de Noël ou du jour de l'An que de présenter une Police d'Assurance VIE à votre épouse, sœur, frère ou amis.
Téléphones 6-0002 ou 6-2447

Une collision d'autos angle des rues O'Connor et Queen

Quatre personnes ont été blessées dont l'une assez sérieusement pour être transportée à l'hôpital, dans une collision d'autos qui se produisit hier soir, vers 11 heures, à l'angle des rues O'Connor et Queen. Les dommages aux deux autos se chiffrent à environ \$600. L'un des véhicules a été retourné sur le côté par la violence du choc.

au front. Elle se trouvait dans l'auto de M. Larivière. Celui-ci n'a subi que de légères égratignures. Mme Périard a été transportée à l'hôpital Général, où elle est sous observation.

M. et Mme Palef ont été blessés à la tête et aux épaules. Ils ont été transportés chez eux, où ils reçoivent l'assistance médicale.

L'ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE

Le bureau central de l'Association Saint-Jean-Baptiste se réunira vendredi prochain à 8 h. au salon de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa. Les membres sont cordialement invités.

Service d'Ambulance

Gauthier & Co

Limitée

Ottawa & Neill

DIRECTEURS de FUNERAILLES

ACHETEZ VOS CADEAUX

ACHETEZ COMPTANT

BAGUES

1.00 à 5.00

BAGUES

1.25 à 2.50

CASSEROLES

2.00

BAGUES

4.00 à 7.00

UN ENSEMBLE IDEAL

29.50

ALLIANCE D'UNE EXQUISE CONCEPTION

4.00 à 15.00

VENTE AVANT-NOEL DE DIAMANTS DE CHOIX

59.00

CREATION de 3 diamants

16.50

NECESSAIRES DE VOYAGE

5.50

BAGUES A INITIALES

\$7 à \$12

SEREZ-VOUS GAGNANT

SOYEZ AUX ECOUTES

POSTE CKCH

J. EMILE LAUZON

137, RUE RIDEAU

TEL.: 6-4904

ATTENTION OUTAOUAIS!

6 MOIS POUR PAYER

et pas de paiement à compte avant l'année prochaine

Voilà l'aubaine qui vous attend à ce populaire magasin à crédit... Des vêtements pour vous-même, pour toute la famille, et des cadeaux pour Noël pour tous ceux qui figurent sur votre liste — tout cela peut être acheté grâce à cette offre sensationnelle.

Par conséquent, n'hésitez pas; venez chez Fine maintenant et résolvez avantagusement vos problèmes de vêtements et de cadeaux. Des centaines de personnes profitent annuellement de cette occasion populaire; elle doit donc être immédiate et économique.

L. FINE

183, rue Rideau — Signalez 6-2910

Tout le crédit est sujet à l'approbation de notre service de crédit.

CE SOIR BINGO

AUX VOLAILLES

TOUS LES SOIRS

ECOLE GUIGUES

RUE MURRAY

HARDING

TRAITEMENT CONTRE L'ACIDE

PHARMACIE BRISSON

224, rue Dalhousie

85, Chemin Montréal, Eastview aussi

HULL MEDICAL HALL

Dr J.-U. ARCHAMBAULT

39, rue Dupont, Hull

ECOULEMENT

500

Chapeaux

POUR DAMES

99c

Feutre - Velours